

M. FOSTER : Oh ! de grâce !

M. MILLS (Bothwell) : Oui ; je vais intéresser l'honorable monsieur. En vertu de la constitution de l'ancienne Abyssinie, il existait un conseil connu sous le nom de "conseil sacré" qui s'arrogeait le droit, lorsqu'il était fatigué d'un souverain, de décréter la mort de ce dernier, qui était censé, se soumettre à cette ordonnance. Il arriva cependant qu'un roi d'Abyssinie refusa de mourir, et il ordonna à ses gardes d'exécuter l'arrêt du "conseil sacré" sur cet honorable corps même. Si le premier ministre adoptait cette politique à l'égard des honorables ministres démissionnaires ces derniers rencontreraient peut-être peu de sympathies et leur disparition laisserait peut-être peu de regrets.

Il y avait peut-être, pour les honorables ministres un moyen plus raisonnable. Il existe dans les contrées de l'Orient des constitutions plus récentes que celle de l'Abyssinie. Il existe à Stamboul une pratique que les honorables messieurs auraient pu suivre, je crois. Il y a des flèches et des sacs à Ottawa, tout comme à Stamboul, et les eaux qui coulent au pied de la colline sur laquelle sont construits les édifices parlementaires sont aussi profondes que celles de Bosphore. Ainsi les honorables messieurs, s'ils voulaient se montrer injustes envers leur chef, auraient pu adopter cette tactique et se débarrasser de lui, en évitant autant de bruit, non seulement dans la Chambre mais dans tout le pays.

C'est avec beaucoup d'hésitations, dit l'honorable monsieur, que nous l'avons accepté. Nous l'avons accepté tel que tel, mais nous avons été déçus dans nos espérances.

Voilà ce que nous dit l'honorable député, voilà comment il explique son attitude et celle de ses collègues envers le premier ministre.

Nous n'avons pas perdu confiance dans la politique du parti conservateur, nous déclare-t-il. C'est une politique saine, dit-il, une politique digne du parti libéral-conservateur et qui, sous la direction d'un homme compétent, peut assurer encore le triomphe de ce parti devant le pays.

Ainsi l'honorable député est très confiant. Mais c'est sous sa direction plutôt que sous la direction du premier ministre qu'ont été faites certaines élections partielles. Certains comtés représentés par des partisans du gouvernement dans cette chambre étaient devenus vacants. Parmi ces circonscriptions était Antigonish qui fut perdu pour le gouvernement. Montréal-centre et Jacques-Cartier sont également perdus.

L'honorable ministre a craint quelque temps de faire une élection dans le comté de Cardwell, en dépit de la promesse depuis longtemps faite, d'un emploi au représentant de cette circonscription. Il a craint de voir l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) diriger ses efforts contre le gouvernement, et, en conséquence, M. Whiten a pas obtenu la situation promise et son siège n'est devenu vacant qu'après qu'il eut forcé la main au gouvernement en abandonnant son mandat.

Ce siège est alors devenu vacant, et l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy) a combattu le gouvernement avec beaucoup de succès. C'est l'ex-leader de cette Chambre et non le premier ministre, qui est allé dans ce comté et les autres comtés défendre la politique du gouvernement, vanter l'habileté de l'administration et expo-

M. MILLS (Bothwell).

ser avec éloquence avec quelle vigueur étaient administrées les affaires du pays.

Malgré ces représentations cependant, dans Cardwell et les autres comtés, ces comtés ont été perdus pour le gouvernement.

L'ex-ministre des Finances fait donc preuve de beaucoup de présomption en déclarant aujourd'hui à la Chambre que le parti libéral-conservateur est assuré du succès devant le peuple s'il a à sa tête un homme compétent.

Vraiment la déclaration de l'honorable député que le pays est dans une condition heureuse et prospère n'est pas justifiée par le résultat des élections. L'honorable député doit comprendre que ce résultat indique tout le contraire.

J'aimerais savoir qui est responsable de cet esprit de mécontentement qui existe dans le pays ? L'ex-ministre des Finances (M. Foster), l'ex-ministre de l'Agriculture (M. Montague), ou l'ex-ministre des Chemins de fer (M. Haggart), ou les autres ministres démissionnaires croient-ils n'avoir aucune responsabilité dans l'administration de la chose publique ? S'il y a eu incompetence de la part du gouvernement, s'il y a eu mécontentement dans le pays, qui est responsable de cet état de choses ? Le premier ministre doit-il seul porter cette responsabilité ? Non, M. l'Orateur, personne plus que l'ex-ministre des Finances n'a contribué à créer cette impression défavorable qui existe au sujet de l'administration des affaires du pays.

Ce travail d'épuration que l'on devait faire subir à la machine gouvernementale est encore à faire. Les branches sèches coupées d'abord ont été greffées de nouveau et le pays n'a pas encore pu jouir des réformes promises par l'honorable député.

Je citerai à la Chambre quelques paragraphes des déclarations que l'honorable député a lues hier à la Chambre pour expliquer son attitude et celle de ses amis. Voici ce qu'il dit :—

Nous sommes d'avis que le parti libéral-conservateur devrait avoir à sa tête un gouvernement composé de ses meilleurs hommes ; que c'est là une nécessité qui ne fut jamais plus grande que dans les circonstances actuelles, et qu'un gouvernement de ce genre devrait être formé sans délai.

Est-ce là la cause de la démission de l'honorable monsieur ? Est-ce parce qu'il voulait un gouvernement compétent que lui et ses collègues ont donné leur démission ? Manque-t-il de confiance en ses collègues démissionnaires ? Je ne le pense pas. D'après son discours, l'honorable monsieur semble donner à entendre au pays qu'avec des hommes de la trempe des ministres démissionnaires à la tête des affaires du pays nous aurions un gouvernement compétent. Ces messieurs sont des hommes capables, des hommes compétents, disent-ils, et tout ce qu'ils désirent, c'est un chef compétent. Mais, disent-ils, bien que nous soyons d'excellents éléments, le gouvernement manquait par la tête. Voyons un autre paragraphe du discours de l'honorable monsieur :—

C'est ce que nous avons représenté, à diverses reprises au premier ministre actuel, et le résultat a été que nous nous sommes trouvés en présence du parlement réuni avec un gouvernement dont le nombre des membres était incomplet et sans avoir aucune assurance que le premier ministre pourrait le compléter d'une manière satisfaisante.

Or, dans quelle position se trouve le gouvernement ? Il y a, je crois, deux sièges vacants, un dans le cabinet, et l'autre, en dehors. La position de